

عن أبي ذر رضي الله عنه قال قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : أُعْطِيتُ خَمْسًا لَمْ يُعْطَهُنَّ أَحَدٌ قَبْلِي
جَعَلَتْ لِي الْأَرْضَ طَهْرًا وَمَسْجِدًا وَأَحَلَّتْ لِي الْغَنَائِمَ
وَلَمْ تَحُلْ لَنَبِيِّ كَانَ قَبْلِي وَنَصَرْتُ بِالرَّعْبِ مَسِيرَةَ شَهْرٍ
عَلَى عَدَوِّي وَبَعَثْتُ إِلَى كُلِّ أَحْمَرَ وَأَسْوَدَ وَأَعْطِيتُ
الشَّفَاعَةَ وَهِيَ نَائِلَةٌ مِنْ أُمَّتِي مَنْ لَا يَشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا



D'après Abou Dhar (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Il m'a été donné cinq choses qui n'ont été donné à personne avant moi :



- la Terre m'a été mise comme purification et lieu de prière (1)
- le butin m'a été permis alors qu'il n'avait été permis à aucun prophète avant moi
- j'ai été secouru contre mes ennemis par la peur à une distance de un mois (2)
- j'ai été envoyé à chaque rouge et noir (3)
- et il m'a été donné l'intercession, elle sera en faveur de ceux qui dans ma communauté n'associent rien à Allah ».

(Rapporté par Al Bazzar et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°3636)